ENTRETIEN DES DETECTEURS DE GAZ DRÄGER

Fournisseur: DRÄGER SAFETY BELGIUM SA

Heide 10 tél.: 02/462 62 11 1780 WEMMEL fax: 02/609.52.62

1. Dispositifs concernés par le contrat

Le contrat comprend 2 postes :

Poste 1 : entretien modèle Multiwarn ; Poste 2 : entretien modèle Miniwarn.

2. Prix unitaire

Le prix unitaire de l'entretien d'un détecteur de gaz est indépendant du poste et s'élève à : 118,00 € HTVA – 142,78 € TVAC.

La main-d'œuvre est facturée lors des réparations et/ou remplacements des capteurs à : **76,00 €/heure HTVA – 91,96 €/heure TVAC**.

3. <u>Périodicité</u>

L'entretien doit être effectué 2 fois par an afin d'assurer le bon fonctionnement de l'appareil sur base d'une demande venant du service de secours.

4. Délai d'indisponibilité

Délai normal pour un entretien préventif: 3 jours ouvrables. Délai pour une réparation : 5 jours ouvrables après approbation du devis. La firme Dräger garantie la mise à disposition d'un appareil de remplacement en cas d'urgence et lorsque le délai mentionné ci-dessus pour les réparations est plus long.

Dans des situations d'urgence et pendant les heures normales de service, la société Dräger garantit une réparation immédiate après approbation du devis, sauf en cas de remplacement d'une cellule. Dans ces situations d'urgence, un appareil de remplacement pourrait être fourni.

5. Opérations réalisées

L'entretien se compose des parties suivantes :

1. Travaux standard d'entretien et calibrage :

- Contrôle visuel
- Fonctionnement de la pompe

Entretien des détecteurs de gaz : www.protectioncivile.be

- Calibration à l'aide d'air frais
- Tests de fonctionnement des cellules
- Calibration à l'aide des gaz de calibration
- Entretien semestriel
- Chargement des appareils
- Remplacement des batteries et des cellules en cas de nécessité.

2. Réparation/remplacement de capteurs

- Suivant les prix unitaires indiqués dans l'offre.
- Toujours sur la base d'un devis.

6. Transport

Les services de secours sont chargés du transport de l'appareil vers la société Dräger. Les frais d'expédition de l'appareil de la société Dräger vers le service de secours concerné sont à charge de la société Dräger.

Entretien des détecteurs de gaz : www.protectioncivile.be